



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	3
Abstention :	0
Exprimés :	19
POUR :	19
CONTRE :	0

2026/51

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de M. Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : 26 juin deux mil vingt-six.

Présents : MM. Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, MM Pagnou Pascal, Quette Pierre, Mmes Lecointre Marie-France, Reaully Paola, Malric Claire, Bruyère Nathalie, Piralla Sandra, MM. Mazin Clément, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Tronche Imanol.

Absents excusés : M. Moulaine Charles donne procuration à Mme Bruyère Nathalie, Mme Gaspard Céline donne procuration à M. Ruaud Jean-Luc, Mme Boulesteix Myriam donne procuration à M. Bila Laurent.

Secrétaire de séance : Mme Giannoni Virginie.

Objet : Demande de subvention exceptionnelle du Collège Maurice Genevoix de Couzeix (Haute-Vienne) dans le cadre d'un projet pédagogique destiné aux élèves de 3^{ème}

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu la demande de subvention exceptionnelle formulée par le collège Maurice Genevoix de Couzeix (Haute-Vienne), collège de rattachement des jeunes nieulois,
- Considérant que le collège Maurice Genevoix de Couzeix organise un projet pédagogique à destination d'élèves de 3^{ème}, autour de l'histoire et de la mémoire du massacre d'Oradour-sur Glane, en lien avec le Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane. Il s'agit de faire réaliser aux élèves des planches de BD sur le thème d'Oradour-sur-Glane,
- Considérant l'intérêt éducatif et culturel dudit projet pour les élèves concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : *à l'unanimité*

- **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) au collège Maurice Genevoix de Couzeix pour la réalisation de ce projet pédagogique ;
- **précise** que cette aide est accordée au bénéfice des élèves de 3^e domiciliés sur la commune ;
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 7 juillet 2026

La secrétaire de séance,
Virginie Giannoni.



Monsieur le Maire,
Laurent Bila.